

~~~COMPTRE-RENDU~~~  
~~~PROCES VERBAL DE SEANCE~~~

**Comité syndical du 18 mars 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le Comité syndical légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège social du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses du Haut-Jura.*

**PRESENTS** (par ordre alphabétique) : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Madame Nelly DURANDOT, Monsieur Alain JACQUET, Nolwenn MARCHAND, Monsieur Bruno PAGET-BLANC, Monsieur Clément PERNOT (arrivé à 19h30), Monsieur Michel PUILLET.

**EXCUSES** (par ordre alphabétique) : Monsieur Gilbert BLONDEAU (pouvoir à Maryvonne CRETIN-MAITENAZ), Monsieur Cyrille BRERO (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD).

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD ouvre la séance du Conseil Syndical à 19h et souhaite la bienvenue aux élus présents. Il indique qu'il a reçu notification écrite du pouvoir de Gilbert BLONDEAU à Maryvonne CRETIN-MAITENAZ et du pouvoir de Cyril BRERO à Sébastien BENOIT-GUYOD.

Clément PERNOT a également confirmé sa venue avec quelques minutes de retard au Conseil Syndical.

oooooo

**QUESTION N° 1** Nomination de la secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT (*par renvoi de l'article L.5211-1 du CGCT*), le Comité syndical nomme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ en tant que secrétaire de séance.

**QUESTION N° 2** Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 27 novembre 2023

*Délibération n°2024-001*

Le compte rendu du Comité syndical du 27 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité, moins deux abstentions (Alain JACQUET et Nelly DURANDOT).

**GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**

**QUESTION N° 3** PREPARATION BUDGETAIRE-EXERCICE 2024 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

→ **Rapporteur** : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Président

*Délibération n°2024-002*

*Vu les articles L.5721-1 et suivants, L.5722-1 alinéa 1, L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Vu l'arrêté préfectoral n°2015026-0003 du 26 janvier 2015 modifiant les statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses, et notamment les articles du titre 3.*

*Vu le règlement intérieur approuvé par délibération n°2021-028,*

*Vu le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire joint en annexe à la présente note de synthèse.*

oooooooooooo

Considérant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du Budget (Débat d'Orientation Budgétaire),

oooooooooooo

Monsieur le Président présente le rapport à l'Assemblée permettant de l'informer du contexte économique général et des engagements statutaires du Département du Jura, de la Communauté de communes de la Station des Rousses et de la Commune de Bellefontaine.

Il laisse ensuite la parole aux délégués pour débattre des priorités à donner aux actions syndicales et aux choix à effectuer parmi les investissements envisagés sur l'exercice 2024.

Maryvonne CRETIN-MAITENAZ se dit inquiète pour l'exploitant de Jura sur Léman et demande des informations supplémentaires sur la santé financière de la SAEM SOGESTAR. Sébastien BENOIT-GUYOD indique qu'avant le vote du Conseil d'Administration de la SAEM qui se tient cette semaine, il n'est pas possible d'avancer des chiffres concernant le résultat négatif de l'affermage ski alpin sur la saison 2022-2023. Il ajoute que jusqu'à présent, la SOGESTAR avait un fonds de réserve conséquent, mis de côté depuis de nombreuses années, pour faire face à ces situations difficiles.

Bruno PAGET-BLANC précise qu'effectivement le fonds de réserve a été utilisé l'année dernière et cette année, pour maintenir la société la tête hors de l'eau mais la situation en trésorerie est désormais critique.

Sébastien BENOIT-GUYOD ajoute que plusieurs réunions ont été menées avec la SOGESTAR ces dernières semaines afin que le SMDT dispose du bon niveau d'information. Il a notamment été décidé d'orienter les dépenses d'investissement vers les mesures obligatoires et urgentes de maintenance des remontées mécaniques.

Nolwenn MARCHAND confirme que la situation de manque de neige et de fragilité financière de la SOGESTAR impose un climat de rigueur et de prudence au sein du SMDT pour les orientations budgétaires 2024.

Clément PERNOT prend place autour de la table du conseil syndical à 19h30.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que le SMDT a également rencontré plusieurs fois ce printemps la nouvelle équipe associative de Espace Alpin Bellefontaine, l'exploitant du site alpin de Bellefontaine, qui accuse une situation financière compliquée. En effet, les remontées mécaniques n'ont pu tourner que quatre semaines environ.

Sébastien BENOIT-GUYOD profite de la séance publique pour remercier l'ancienne équipe dirigeante et Christian JOBEZ, engagé durant de très nombreuses années au service du ski à Bellefontaine.

Il souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe et son président Maya BIELHER. L'héritage n'est pas facile après deux saisons hivernales marquées par le manque de neige. Le SMDT est prêt à accompagner Maya BIELHER et les membres du bureau dans leurs prises de fonction, notamment dans leur projet de diversification de l'usage des téléskis hors neige.

Clément PERNOT demande si un engagement financier de la communauté de communes ARCADE a été acté pour financer les futurs projets au site alpin de Bellefontaine.

Sébastien BENOIT-GUYOD répond que le Bureau de l'association EAB réfléchit actuellement à des projets d'aménagement toutes saisons, qui pourraient être éligibles aux fonds d'Etat Avenir Montagne, via une participation d'ARCADE pour des restructurations à coût raisonnable des téléskis avec un usage à ski ou à trottinette.

Il indique que selon lui, il sera temps d'approcher ARCADE quand toutes les réflexions seront mûries, afin de présenter une stratégie quatre saisons aboutie et convaincante du site alpin Bellefontaine.

Clément PERNOT indique que cela pose un problème de fond qu'il n'y ait pas de contrepartie financière de la communauté de communes ARCADE pour le tourisme alpin à Bellefontaine, comme c'est le cas à la Station des Rousses. Il rappelle que le partenariat sur la Station des Rousses implique le Département et la Communauté de Communes à 50% des investissements alpins.

Clément PERNOT félicite EAB pour cette initiative et se dit convaincu que Bellefontaine sera l'un des super sites quatre saisons du Haut-Jura d'ici peu mais indique vouloir dénoncer cette exception de Bellefontaine à la prochaine demande exceptionnelle de financement au Département car ce modèle est inégal pour les territoires. Si la commune de Morbier décidait de reprendre en régie le site alpin des Marais, le Département ne pourrait pas intervenir car le CD39 exige partout sur le territoire l'implication de l'échelon intercommunal en matière de tourisme.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que ce positionnement a été rappelé à Madame le Maire de Bellefontaine.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide

- o **D'ACTER les orientations budgétaires débattues de l'exercice 2024 du SMDT de la station des Rousses.**
- o **DE PRENDRE ACTE que l'examen des budgets devra intervenir dans les deux mois qui suivent.**

**Ampliation** sera adressée à Madame la Sous-préfète de Saint-Claude, Monsieur le Président du Conseil départemental du Jura, Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses, Madame le Maire de Bellefontaine et Monsieur le Président-Directeur Général de la SAEM Sogestar.

## GESTION DU PATRIMOINE

### **QUESTION N° 4** ANTENNE-RELAIS A LAMOURA – DROIT DE PASSAGE ET DE TREFONDS POUR TELEPHONIE MOBILE

→ **Rapporteur** : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Président

Considérant que par arrêté ministériel du 22 février 2023, l'opérateur de téléphonie mobile Orange se doit de couvrir une partie de la Commune de Lamoura en extension de couverture en « 4 G Fixe » de téléphonie mobile ;  
Considérant que ce projet nécessite la mise en place d'un nouveau pylône et ses équipements techniques actifs (antennes, câbles, armoires électriques, nouveaux réseaux électriques et de télécommunications),

L'emplacement du terrain retenu pour implanter ce pylône se situe sur une parcelle communale au Lieu-dit LE BOULU à LAMOURA (39) section AN parcelle 52. Le chemin (section AN parcelle 166) qui dessert la parcelle communale où sera implantée cette future installation technique appartient au Syndicat Mixte de Développement Touristique.

Par conséquent, le SMDT est invité à valider une convention de passage (passage et tréfonds) avec ATC France, fournisseur d'hébergement aux opérateurs télécom, signataire du bail avec la commune de Lamoura. Il est à noter que la convention prévoit, en contrepartie du droit de passage et de tréfonds, une redevance annuelle de 300 euros.

Nolwenn MARCHAND demande de vérifier les numéros de parcelles concernées par le tracé du projet de Voie Verte de la Station des Rousses sur cette portion du chemin. Il est nécessaire de vérifier que l'implantation de l'antenne relais ne constitue pas un obstacle à la réalisation de l'aménagement de la Voie Verte entre Prémanon et Lamoura.

La question inscrite à l'ordre du jour est donc ajournée en attente d'informations supplémentaires et sera traitée lors d'un prochain conseil syndical.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique qu'aucune question diverse n'est présentée en séance.

*L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h15.*

La Secrétaire de séance,

Maryvonne CRETIN-MAITENAZ



Le Président du SMDT,

Sébastien BENOIT-GUYOD



\*\*\*\*\*

- |  |
|--|
| <input type="checkbox"/> Compte- rendu approuvé par Délibération n°----- |
| <input type="checkbox"/> Compte rendu modifié par délibération n°-----   |